



COMPTE-RENDU CAPL B 11 JUILLET 2017

Suite à la convocation de la CAPL de mutation de contrôleur, la CGT Finances Publiques a défendu avec vigueur les demandes non satisfaites et, a obtenu des modifications significatives par rapport au projet de l'Administration.

Nous avons réitéré notre demande d'avoir accès à l'ensemble des demandes des contrôleurs voulant changer de service en direction et avons obtenu d'avoir à minima la liste des contrôleurs ayant remplis une fiche de changement de service.

Malgré de nombreux échanges concernant la situation de certains postes et de certains services de la DRFIP, notamment le SFAC, la Direction n'a pas choisi de donner une suite favorable aux demandes des agents de ces services pour des raisons qui n'ont pas trouvé écho du côté de la parité syndicale .

Pour ces raisons, la CGT Finances Publique n'a pas voté ce mouvement.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Les projets de réforme gouvernementaux concernant le droit du travail, dévoilés par la presse, vont bien au-delà des éléments annoncés publiquement ! Ils concernent notamment le contrat de travail, les salaires, la santé, la sécurité au travail, l'assurance chômage et les retraites.

Toutes les annonces vont dans le même sens : plus de précarité et de flexibilité pour les salariés, plus de « souplesse » et de facilités à licencier pour les entreprises. Le nouveau pouvoir a un projet de société ultralibéral, destructeur pour les salariés.

Ces projets sont d'autant plus dangereux qu'ils ouvrent aussi la voie à une attaque des statuts des salariés de la fonction publique et des services publics. Macron veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ! L'égalité d'accès et le droit de toutes et tous à ces services sur l'ensemble du territoire va encore subir de nouvelles attaques : enseignement public, hôpital, collectivités territoriales, finances publiques...

L'inversion de la hiérarchie des normes, poussée jusqu'au bout, comme le prévoit le gouvernement Macron, c'est la disparition des normes protectrices, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, que l'employeur soit public ou privé !

C'est pourquoi la CGT considère indispensable d'informer et mobiliser sur ce futur peu désirable.

Par ailleurs, constatant un « dérapage » des dépenses publiques, la Cour des comptes se fend d'un certain nombre de préconisations, dont le côté tristement prévisible le dispute à l'engagement partial et subjectif !

Résumons :

- Gel de la valeur du point d'indice ;
- Suppression du supplément familial de traitement ;
- Deux départs à la retraite sur trois non remplacés dans la fonction publique de l'Etat (hors secteurs décrétés prioritaires) et un sur trois dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale ;
- Baisse du nombre de promotions et freins aux déroulements de carrières ;
- Augmentation différenciée de la valeur du point entre les versants (quand il y aura des augmentations, ce qui visiblement n'est pas pour demain) ...

N'en jetons plus, la coupe est pleine !

Pour démontrer de manière définitive que la Cour des Comptes n'a plus aucune crédibilité dans ses recommandations, notons que, à aucun moment, elle ne s'interroge pas sur le coût exorbitant **du CICE –20 milliards d'euros par an-** qui depuis sa mise en place début 2013 a permis au chômage...**de s'accroître d'un demi-million de privés d'emplois supplémentaires !**

Ceci posé, l'effet d'aubaine pour le gouvernement est manifeste. Le soir même, notre ministre, Gérard Darmanin annonçait dans les médias le gel de la valeur du point d'indice, au moins jusque 2018.

Sur le fond, une austérité accrue est donc bel et bien à l'ordre du jour.

Il ne faut pas compter sur la CGT pour accepter, de près ou de loin, de nouvelles amputations massives du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, la mise en péril de missions publiques essentielles pour la population, une détérioration accrue des conditions de travail, le démantèlement de la grille indiciaire unique.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, la CGT appelle une journée d'action interprofessionnelle le 12 septembre prochain pour élever le nécessaire rapport de forces, obtenir des avancées sociales et s'opposer aux reculs en tout genre.

A compter du 1er janvier 2018, le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va s'appliquer à la DGFIP. L'administration veut se montrer rassurante aujourd'hui sur l'air du « ne vous tracassez pas cela ne change rien ». Pour autant, cette nouvelle architecture des rémunérations imposera la modulation du régime indemnitaire :

- en fonction de l'adhésion (ou pas) aux réformes de structure ;
- en fonction de la capacité de chacun à toujours faire plus et mieux avec moins ;
- pour mieux casser les collectifs de travail ;
- pour empêcher toutes velléités de rébellion.

Il s'agit là d'une vieille lune de la DGFIP que de vouloir imposer cette vision de la rémunération, hyper-individualisée. La rémunération des collègues sera donc soumise au bon vouloir de leur hiérarchie... Cela promet de belles passes d'armes dans les services... et il n'y aura rien de positif à en attendre !

Nous tenons à dénoncer les futures expérimentations proposées lors des derniers CTM et CTR. Nous ne pouvons croire que les réflexions sur les Recettes Non Fiscales, sur le recouvrement des Amendes ou encore la gestion des Caisses n'ont pour but que d'améliorer la vie des agents mais bien au contraire de justifier les suppressions d'emploi.

Il en est de même pour l'expérimentation visant à mettre le fichier immobilier à disposition des notaires. Celle-ci n'a pour but que de préparer une future externalisation prônée par notre cher premier Ministre !

Avant d'aborder les éléments relatifs au mouvement local, nous tenons à dénoncer les propositions de modifications du règlement intérieur de cette CAPL.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel ces propositions.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des instances représentatives (CAPN, CAPL, CTL)

- c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élu.es à défendre le droit à mutation, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur "

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les

propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous alertons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale, relayés par la DRFIP Nord.

Ensuite, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la fusion des RAN :

Sur le Nord, vous avez décidé de la fusion de résidences d'affectation nationale (RAN) :

- de Denain et de Le Quesnoy avec la RAN de Valenciennes ;
- d'Armentières, de Roubaix avec Tourcoing.

Nous voyons aujourd'hui les conséquences prévisibles de cette décision : les collègues ont dû adapter leurs demandes de vœux, élargissant de fait les possibilités de mutations sur des postes non désirés. De plus, pour les collègues ALD sur une résidence, c'est une zone géographique étendue qui s'impose à eux, augmentant de fait, leur temps de transport.

Au contraire, nous vous rappelons que les élu.es CGT pointent depuis plusieurs années la taille de certaines RAN et proposent d'en découper certaines (notamment celle de Lille).

Pour la CGT, cette fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, à décider de sa mobilité, pour aller vers une mobilité forcée.

Nous tenons à dénoncer le comportement de la Direction Générale lors de la CAP Nationale tant envers les représentants des personnels qu'envers les agents.

Les premiers se sont retrouvés face un véritable chantage indamissible et n'ont pu de ce fait défendre correctement les dossiers des collègues. Quant aux seconds, MR Gaillardon, directeur du Bureau RH2A, n'a cessé de remettre en cause leur situation que ce soit à travers leurs problème de santé ou à travers les pièces justificatives fournies remettant en cause à la fois les intructions et la loi.

Enfin, nous regrettons le retour du SGAMI au ministère de l'intérieur et ce d'autant plus que les collègues détachés de fait devront suivre leur mission, même s'ils ont demandé leur intégration.

La Direction Générale n'a pas daigné convoquer une CAP N d'intégration malgré les demandes des agents, ni à celles des Organisations Syndicales .

Nous regrettons de plus le comportement de certains chefs de services à l'égard des élus ou des experts.

Pour en revenir, à la CAP de ce jour, tout d'abord, quelques éléments statistiques :

Nous tenons tout d'abord à dénoncer le nombre toujours aussi important de collègues affectés ALD (67 collègues).

Pour la CGT, le taux de rapprochement établi à 50% au niveau national a toujours été une hérésie car opposé à la logique de l'affectation sur des postes fixes. Ainsi, à terme et au fur et à mesure de l'établissement des mouvements de mutations, ce taux de 50% de prioritaires bloquera le mouvement par des ALD non résorbables. La position de la CGT a toujours été de maintenir le taux de prioritaires à 25% afin de préserver les affectations sur postes fixes et de fluidifier les mouvements.

161 collègues ont participé au mouvement local des contrôleurs pour le 1er septembre 2017 : 84 ont obtenu leur premier vœu, 23 leur deuxième vœu, 40 un vœu moins bien placé et donc 14 n'ont rien obtenu au projet.

Par ailleurs, les élus CGT demandent à avoir connaissance des souhaits exprimés par les collègues ALD ainsi que les vœux pour les collègues en poste en Direction. Les élus CGT demandent que les contrôleurs sortis d'école affectés ALD au mouvement national puissent mettre en application les enseignements de l'ENFIP et donc soient affectés en local sur des postes en adéquation avec leurs dominantes.

De plus, la CGT dénonce le fait que dans des services en sur effectif selon le TAGERFIP, vous bloquez des demandes de mutations et pire vous priorisez les demandes des nouveaux arrivés, laissant ainsi des contrôleurs dans des situations dont vous ne voudriez pas !

Pour ces collègues, nous réitérons notre demande d'une affectation plus fine à la division au niveau national. En effet, les missions exercées en Direction sont tellement diverses que c'est un frein pour de nombreux collègues de ne pas pouvoir demander une division précise.

Nous rappelons également que la DRFIP Nord s'était engagée à fournir le détail des postes implantés en direction dans chaque division.

Enfin nous nous interrogeons sur les chiffres des vacances que vous nous avez fournis. En effet, au total c'est plus de 194 postes vacants selon vos chiffres contre 35 au niveau national. Qui dit vrai ?

La CGT réaffirme ses revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois à la hauteur des besoins ;
- le respect de la règle de l'ancienneté administrative dans les mouvements locaux sans aucune dérogation ;
- la suppression des postes à profil (Direction et Equipe de renfort notamment)
- le pourvoi de tous les postes vacants et la prise en compte des temps partiels, absences connues et prévisibles;
- des affectations locales les plus fines possibles et prononcées à la résidence, à la structure, au service, sans limitation du nombre de vœux ;
- un TAGERFIP de la DRFIP pour les emplois de direction en adéquation avec les charges de ces structures.

Enfin, une nouvelle fois, et même si la CAPL se tient un peu plus tôt cette année, nous dénonçons la tenue tardive de cette CAP locale. Vous le savez bon nombre de collègues sont en attente d'une résidence d'affectation pour engager de nombreuses démarches (logement, inscription écoles, crèche...) et bon nombre d'établissements sont fermés à cette date. Il faut absolument revoir l'ensemble du calendrier des travaux pour avoir une visibilité des affectations au plus tard à la fin juin.